

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_093**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	74
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

**LE 8 juillet 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme TOULAT  
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** la communauté d'agglomération du Grand Périgueux est engagée dans une démarche de transition écologique qui s'incarne dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 28 novembre 2019, mais aussi dans la co-construction avec les communes du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

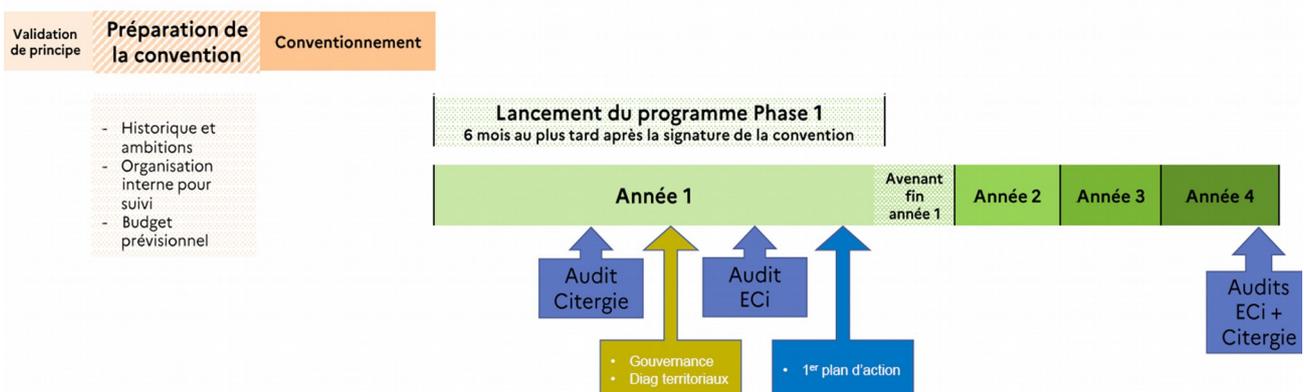
**Que** dans ce cadre, le ministère de la transition écologique a proposé au Grand Périgueux un accompagnement renforcé et des financements de l'ADEME à travers un Contrat d'objectifs Territorial (COT) sur 4 années. Une présentation du dispositif est annexée au présent rapport.

**Qu'il s'agit d'examiner** l'intérêt de ce contrat pour Le Grand Périgueux et les conditions d'une candidature.

**Considérant que** la proposition de l'ADEME s'appuie sur les démarches déjà engagées de la collectivité dans le cadre de ses compétences propres. Elle vise à évaluer la performance globale de la politique territoriale du Grand Périgueux en matière de transition écologique (audits réalisés par des bureaux d'études de l'ADEME) et propose un accompagnement technique et financier pour atteindre certains objectifs en 4 ans.

**Que** le COT présenté en annexe, comprend plusieurs phases, résumées dans le schéma ci-dessous.

- Une validation de principe et une candidature du Grand Périgueux qui font l'objet d'un conventionnement.
- Une aide financière forfaitaire de 75.000 € dès la 1ère année (part fixe) pour aider Le Grand Périgueux à mettre en place une organisation.
- Deux audits réalisés par l'ADEME sur les politiques à l'œuvre du Grand Périgueux en matière de climat, d'énergie, de ressources, de gouvernance, de mobilité, de biodiversité, de réduction des déchets et d'économie circulaire, etc.
- La détermination d'objectifs à atteindre au terme des 4 ans et d'un plan d'actions correspondant assorti d'un financement proportionnel à cette atteinte, d'un montant maximal de 275.000€ (part variable).



**Que** ce programme s'appuie sur des référentiels imposés par l'ADEME et permet l'obtention de labels reconnus au niveau national (Cit'ergie et Economie circulaire) qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.

**Progression des scores au regard du référentiel Cit'ergie**

Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Plus d'informations :  
<https://citergie.ademe.fr/>

**Progression des scores au regard du référentiel Economie circulaire**

Démarche d'amélioration continue, permettant d'aider concrètement une collectivité à définir, suivre et évaluer sa politique territoriale économie circulaire.

Plus d'informations :  
<https://dteci.ademe.fr/>

**Atteintes d'objectifs spécifiques régionaux et/ou locaux**

Objectifs à définir, qui pourront être : communs à l'ensemble de la région et/ou personnalisés par territoire.

Objectifs facultatifs, sur proposition de l'ADEME

**Le référentiel :**

1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement Energie, Assainissement et Eau
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération et communication

**Le référentiel :**

1. Définition d'une stratégie globale d'économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

**Les thématiques proposées :**

- Préservation de la biodiversité
- Projets collectifs et citoyens d'énergies renouvelables et de transition écologique
- Label Bas Carbone
- Commande publique
- Alimentation durable
- Sobriété foncière, 0% artificialisation nette, préservation des terres
- Sobriété en matière de consommation de ressources
- Mise en œuvre d'actions de mobilités douces/actives
- Adaptation au changement climatique ou approche globale résilience
- Évaluation climat du budget

**Que** le Contrat d'objectifs territorial présente plusieurs intérêts :

- Il s'appuie sur les compétences du Grand Périgueux effectivement exercées en matière de transition écologique.
- Il permet d'aborder des domaines sur lesquels l'agglomération est en retrait aujourd'hui et qui correspondent pourtant aux souhaits des élus dans le projet de territoire 2021-2023 (biodiversité, économie circulaire, etc.).
- Il accompagne l'agglomération dans le renforcement ou l'éclairage de sa stratégie pour les 4 ans dans les différents domaines abordés.
- Il accompagne la mise en œuvre d'un plan d'actions réalistes pour atteindre les objectifs convenus après les audits, avec un coup de pouce financier significatif.

**Considérant que** le Grand Périgueux doit se positionner sur la proposition de l'ADEME et formaliser un dossier de demande comprenant trois volets (administratif, technique et financier), qui servira de base à la préparation d'une convention et d'une signature en septembre 2021.

**Que** les éléments présentés ci-après constituent les éléments d'actions et financiers pouvant faire l'objet de la convention initiale, avant la réalisation des audits par l'ADEME, ainsi que la gouvernance envisagée.

**Qu'un** avenant devra être établi au terme de la réalisation des deux audits Cit'ergie et Economie circulaire afin d'intégrer les objectifs et le plan d'actions ajusté pour les atteindre. Ces éléments seront présentés en conseil communautaire préalablement.

**Considérant qu'une** liste d'actions réalistes et atteignables sur les 3 champs d'actions du COT doit être présentée dans le cadre de la demande à l'ADEME avant la réalisation de l'audit. Pourraient être présentées un certain nombre d'actions envisagées dans le Projet de territoire 2021-2023.

Actions opérationnelles proposées issues du projet de territoire 2021-2023	Cit'ergie	Economie circulaire	Objectifs régionaux
Réalisation d'un plan local de transition écologique des entreprises via les clubs d'entreprises (Plan de Déplacement Entreprises, labellisation RGE, promotion des aides de l'ADEME, incitation à rénovation ou construction basse consommation et bas carbone).	X	X	
Accompagnement à la définition de règles environnementales et de transition énergétique dans l'ensemble des cahiers des charges des marchés publics du Grand Périgueux	X	X	
Réalisation d'un plan de transition énergétique et de verdissement de la flotte de bus et des véhicules de service du Grand Périgueux	X		
Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire	X		X
Établissement d'un fonds vert « énergie-carbone » pour les communes uniquement fléché sur des actions contribuant à Cit'ergie (ex : éclairage public) et Economie circulaire (micro récup, ateliers de réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage collectif, etc.)	X	X	X
Définition d'une stratégie Biodiversité			X
Réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération, « plan guide mobilité douce » en lien avec PériVélo et avec un éclairage sur les rôles des communes et de l'Agglomération			X
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconquête des friches			X

**Que** les actions pourront être réajustées une fois l'audit réalisé. L'ADEME aura recours à des bureaux d'études privés pour leur élaboration. L'audit reste gratuit pour la collectivité.

**Considérant qu'**un budget prévisionnel doit être établi dans le cadre du dépôt de la demande. Les actions proposées consistent pour la plupart à animer la démarche. Il est donc proposé de cibler le budget sur :

- 40% de dépenses de personnel (valorisation du poste PCAET existant pour 190.000 € et nouveau poste éligible hors statut de fonctionnaire pour 208.000 €, pour structurer la mission Climat et transition écologique nouvellement créée,
- 60% de prestations extérieures (communication, études, assistance, etc.)

Dépenses prévisionnelles 2021-2025		Ressources prévisionnelles 2021-2025	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires de personnels affectés 2 ETP (statut FPT + contrat éligible)	398.000 €	ADEME (COT)	350.000 €
Prestations de communication, de formation et d'animation (conception, interventions)	50.000 €	Etat	45.000 €

Prestations d'études (plan cyclable d'agglo, , stratégie biodiversité mutation flotte de bus..)	500.000€	Région	
Frais divers	4.000€	Fonds européens	100.000 €
Charges connexes	30.000€	Grand Périgueux	422.000 €
Total	982.000€	Total	982.000€

**Considérant que** pour garantir la cohérence et ne pas multiplier les instances, il est proposé de s'appuyer sur la gouvernance existante du PCAET, qui aurait à suivre la mise en œuvre du COT :

- Un comité technique avec les référents des directions ou services : maîtrise d'ouvrage, gestion du patrimoine, régie eau et assainissement, urbanisme, transition écologique, habitat, économie, etc.
- Un comité de pilotage avec les Vice-Présidents concernés, le syndicat du Pays de l'Isle, le SDE24, la région Nouvelle Aquitaine, le conseil départemental, et l'ADEME, auquel seraient rajoutés le SMD3, le syndicat Eau cœur du Périgord, le SMBI et l'EPIC Péribus.
- un comité des partenaires intégrant les clubs d'entreprises, les chambres consulaires, les associations.

**Que** le Vice-Président en charge de la transition écologique assurerait le pilotage politique et la mission Climat et Transition écologique assurerait le suivi technique, administratif et financier du COT.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Acte l'engagement de la collectivité dans la définition d'un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME selon les éléments de propositions présentés.
- Autorise le dépôt d'une demande pour solliciter les financements et l'accompagnement associés.
- Autorise le Président à signer avec l'ADEME tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.
- Autorise le Président à solliciter les financements auprès des différents organismes.
- Acte la demande de lancement des audits à l'automne 2021.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 22/07/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 22/07/2021	Périgueux, le 22/07/2021
	Le Président, Jacques AUZOU